PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **2 mars 2023 à 19h00** - Date de convocation : **23 février 2023**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

PRÉFECTURE DE L'EURE
10 MARS 2023
ARRIVÉE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :
Mmes, MM. DESCHAMPS (pouvoir à Pascal CARRIER), MM. GUION (Céline GLEIZES), Lionel LOCHON (pouvoir à Pascal MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à Chantal ANDRIEUX).

DELIBERATION N° 11/2023 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. WECKSTEIN présente le projet de budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif, 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement pour un montant de : 1 029 983,46 €
- Investissement pour un montant de : 1 008 674,24 €

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX 27 (Eure)